



PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION: place des Beduinages, 3400 Wavre

PROPRIETAIRE: _____

Adresse: _____

DEMANDEUR: _____

Adresse: _____

INSTALLATEUR: color

Adresse: _____

TVA ou CI: _____

Bureau régional : De liege

BTV BRUXELLES
Chaussée de Ruisbroek 75
1190 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

EAN: _____

Ref.: _____ Compteur n°: 3022746

Index: _____

Date du contrôle: 7/12/2013 Type de contrôle: examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux: AB

Début travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86 Appart

Raccordement: Tension 3x400 V Protection raccordement 15 A

Câble aliment, tableau, princ.: 4 X 6 mm² Inter.gén.: type D300MA40A

Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma: TT

Nombre de tableaux: 1 ; Nombre de circuits term.: 4 ; RA: 17 Ohm; RI tot 210 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION: _____

Voir plans en ANNEXE!

CONTROLES effectués: voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES: NEANT

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION :

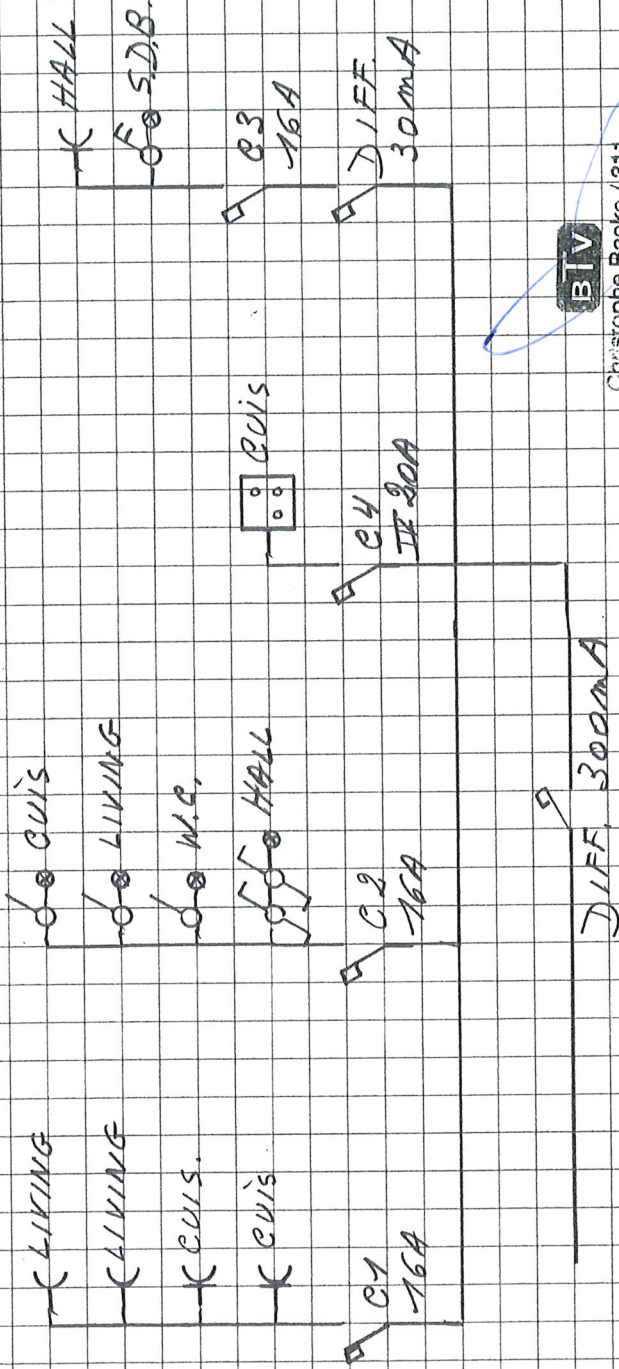
1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 7/12/2013 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR : [Signature]
n° + nom + signature

Le directeur,



STUDIO 12/1B
 RESIDENCE DE LA PLACE
 3, PLACE DES BEGUINAGES
 4000 LIEGE



BTV

Christophe Baeke / 31